Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 794

Rubrik: Argovie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à celle-ci de parfois l'emporter. De quoi décourager la gauche, qui parlait pour la galerie et voyait une droite narquoise refuser des projets sans même se donner la peine d'expliquer pourquoi.

Les élections du 13 octobre ont changé tout cela: il n'y a plus de majorité automatique, il faudra chercher à convaincre. Sauf votes de hasard ou francs-tireurs, cinq majorités sont possibles, selon les objets, dans la législature qui s'ouvre: deux de droite, une de gauche et deux centristes.
La «grande droite» (47 députés bourgeois + 19 vigilants) occupe les deux tiers du Grand Conseil (66 sièges sur 100); on la retrouvera sans doute souvent. Une petite droite «moins d'Etat», autour des libéraux et de Vigilance, est majoritaire avec l'appui des radicaux (53) ou des démocrates-chrétiens (51); on la sentira passer dans les discussions budgétaires (blocage du personnel, subventions aux organismes les moins conformistes) et plus généralement pour ce qui concerne la fonction publique. L'occasion ou jamais pour la gauche d'entreprendre une réflexion de fond sur son rapport à l'Etat: l'instinct qui la poussait à toujours «défendre les acquis de la fonction publique» ou, malgré les réticences, les solutions bureaucratiques, resterait aujourd'hui inopérant même avec l'appui radical et écologiste (qui est, pour ce dernier, douteux).
En matière d'aménagement du territoire, de protection de la nature et du paysage, voire de circulation, il est vraisemblable que la gauche prenne le dessus avec l'appui vigilant et écologiste (53 sièges). La navigation fluviale sur le Rhône, l'accroissement de la capacité de l'aéroport pourraient avoir du plomb dans l'aile. Deux réserves pourtant: dans le passé, Vigilance n'a pas toujours résisté aux sirènes des milieux économiques; cette majorité est par ailleurs essentiellement négative: les vigilants ne soutiendront pas une politique ambitieuse ou des crédits importants. Mais cette coalition aura un impact sérieux: la vente stupide de terrains industriels pour un dépôt Honda (voir DP 781/2) ne serait plus possible aujourd'hui; et la législation d'application de la loi Friedrich (acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger) sera sans doute rigoureuse.

MAJORITÉ POSITIVE

A l'opposé de ces raisonnements sur les ailes, on peut songer tout d'abord à la coalition des «perdants»: même si les quatre partis gouvernementaux ont perdu 18 sièges, il leur en reste tout de même 66. Mais il semble que seule la défense de la démocratie puisse véritablement souder libéraux, radicaux, démo-chrétiens et socialistes; et elle n'est pas en danger, quoi qu'en pensent des esprits romantiques. Ces partis sont en revanche en désaccord complet (le désaccord passant le plus souvent à l'intérieur de chaque parti, avec des pondérations différentes) sur les problèmes réels à l'origine du séisme: surdéveloppement économique entraînant un accroissement démographique excessif, perte du sens de la communauté. Et les jeux d'état-major («je te vote les crédits pour l'aéroport, tu me votes des mesures sociales») ne sont pas tenables quand le peuple peut les remettre en question par la voie du référendum.
Reste une majorité centriste «de raison» dont les socialistes sont le pivot, regroupant avec eux suffisamment de radicaux, démo-chrétiens, écologistes et élus du parti du travail pour l'emporter (au mieux, 62 sièges, mais socialistes, radicaux et démo-chrétiens ne suffisent pas, ni socialistes, écologistes et communistes). C'est la seule majorité *positive* susceptible d'émerger pour soutenir une politique ou voter des crédits conséquents, par exemple en matière de logement ou de transports publics. Cette perspective dépendra pour beaucoup du pragmatisme et de l'habileté des socialistes...

F. B.

Rappel des résultats des élections genevoises du 13 octobre: Vigilants 19, Libéraux 19, Socialistes 18, Radicaux 15, Démo-chrétiens 13, Ecologistes 8, Parti du travail 8.

ARGOVIE

Fusion de nouvelles communes

En juin 1983, en Argovie, une page d'histoire suisse se tourne: légalement, dès le 1er juillet 1983, disparaît toute trace d'inégalité des Juifs dans la législation cantonale. A l'époque, ce fait passe presque inaperçu. Il est malgré tout intéressant d'y revenir.
Le 16 janvier 1866, le peuple suisse accepte une modification de la Constitution fédérale consacrant l'égalité entre Juifs et naturalisés et les autres citoyens suisses. Toute forme de ségrégation ne s'efface toutefois pas immédiatement. Huit ans plus tard, la Constitution fédérale de 1874 impose l'adoption d'une solution en faveur des Juifs d'Endigen et de Lengnau, où ils s'étaient établis depuis longtemps. L'intégration aux deux communes bourgeoisiales est considérée comme politiquement irréalisable. Deux communes bourgeoisiales nouvelles sont alors créées: Neu-Endingen et Neu-Lengnau, dont le territoire se confond avec celui des communes bourgeoisiales «chrétiennes». Les changements de domiciles qu'elles ont connus en plus d'un siècle ont réduit fortement leur population, les conditions qui avaient présidé à leur création se sont modifiées profondément: la fusion était indiquée. Elle a été décidée en juin 1983 par un vote unanime du Grand Conseil argovien après un débat très digne.

Comment conclure en pensant à d'autres inégalités? Peut-être par le dicton populaire affirmant que «comparaison n'est pas raison».